



## Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem - Groupes spirituels Programme 2010-2011

### Vatican II

#### Fiches de présentation

## Neuf étapes

### Panorama

**Un concile plus théologique, plus théologal, qu'on ne veut bien le dire**

**La Parole de Dieu**

**Le Peuple de Dieu**

**Un Peuple diversifié**

**Quel regard sur l'homme ?**

**Le rapport au monde**

**Pluralisme : oui. Relativisme : non**

**L'Eglise, sacrement de l'unité**

## Etape 3

### La Parole de Dieu

Nous aurons à distinguer la Parole et l'Écriture, mais il est tout de même significatif pour notre sujet que les documents du concile Vatican II citent près quinze cents fois l'Écriture, y compris un nombre non négligeable de textes de l'Ancien Testament.

L'importance que le concile attribue à la Parole de Dieu ne s'explique pas seulement par le développement des études sur l'Écriture Sainte mais par toute une évolution de la théologie : moins abstraite et plus historique (cf. le thème précédent). Dieu parle dans cette Histoire. Sa Parole se révèle par des actes autant que par des mots. C'est par sa Parole que Dieu crée. «Il parle et cela est » (psaume 33, 9). C'est par sa Parole faite chair en Jésus-Christ qu'il sauve.

Quand le concile présente le ministère des prêtres, il commence par l'annonce de la Parole de Dieu (*Ministère et vie des prêtres*, n° 4). Vient ensuite leur ministère dans la sanctification et dans le gouvernement du peuple de Dieu. En lisant ce texte, il est bien clair qu'annoncer la Parole de Dieu ne consiste pas seulement à répéter les mots de l'Écriture. Comme ce décret veut unir le ministère et la vie des prêtres, il leur promet qu'en transmettant la Parole ils s'uniront plus intimement au Christ (n° 13).

Sur le rapport entre l'Écriture et la Tradition, le concile a voulu dépasser l'opposition classique entre catholiques et protestants, les premiers disant que la Révélation se trouve dans l'Écriture et dans la Tradition, les protestants n'admettant que l'Écriture seule (*Scriptura sola*).

La constitution *Dei Verbum* sort de ce dilemme en orientant notre regard vers la personne de Jésus-Christ. C'est lui qui révèle à la fois qui est Dieu et qui est l'homme (n° 2, *Gaudium et spes* n° 22). Cette révélation s'effectue en actes et en paroles. Le Christ lui-même la confie à des hommes, ses apôtres, et ceux-ci, à leur tour, la confient à leurs successeurs : cet acte de transmission constitue la « tradition ». En ces temps qui sont les derniers, Dieu nous a parlé par le Fils, dit l'épître aux Hébreux (1, 2) et cette révélation est plénière. Mais la « perception » peut « croître » (n° 8). La « source », finalement, est unique et le magistère, tout en ayant la charge d'interpréter la Parole de Dieu, s'y soumet en même temps (n° 8 à 10).

La question Écriture/Tradition ayant aussi évolué dans certains milieux protestants, le dialogue œcuménique sur ce point a pu progresser, même si des différences considérables demeurent, notamment à propos du magistère (*Oecuménisme* n° 21).

La Parole de Dieu s'est faite chair dans le Christ Jésus mais elle n'a cessé d'être active depuis les origines et, tout particulièrement, dans le peuple d'Israël. En donnant toute son importance à la Parole de Dieu, le concile donne aussi une base à une relation originale avec les juifs d'aujourd'hui (*Lumen gentium* n° 9 et *Dei Verbum* n° 15 et 16), relation différente de celle avec n'importe quelle autre religion (*Nostra aetate* n° 4).



## Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem - Groupes spirituels Programme 2010-2011

Nous ne sommes pas une religion du Livre, comme il est courant de le dire aujourd'hui. Nous croyons en la personne de Jésus-Christ, révélateur du Père et donateur du Saint-Esprit. Il n'empêche que le témoignage le plus direct rendu à Dieu est bien celui des Ecritures.

C'est pourquoi le concile a voulu mettre particulièrement en valeur la lecture et la méditation de l'Ecriture. Il cite une phrase de saint Jérôme qu'avaient d'ailleurs utilisée les papes Benoît XV et Pie XII : « L'ignorance des Ecritures, c'est l'ignorance du Christ » (*Dei Verbum* n° 25).

Une grande partie de la réforme liturgique voulue par le concile découle de cette volonté d'offrir aux fidèles les richesses de la Parole de Dieu (*Sacra liturgia* n° 24). Depuis le concile, une expression est devenue classique : « les deux tables », la table de l'Eucharistie et la table de la Parole (*Dei Verbum* n° 21 et *Sacra liturgia* n° 51). C'est ainsi que pour la Messe a été recommandé l'emploi de la langue du pays (*Sacra liturgia* n° 54) et envisagé un accès plus large aux Ecritures (SL n° 51).

Dans les années qui ont suivi le concile, de nouveaux lectionnaires sont apparus, avec un cycle de deux ans pour les jours de semaine et un cycle de trois ans pour les dimanches. La part de l'Ancien Testament a nettement augmenté. Il est dommage que certains catholiques se privent de cette richesse qui, il est vrai, demande un certain effort pour être pleinement appréciée.

L'homélie qui part du texte sacré (SL n° 52) peut être envisagée comme un acte de la Tradition, au sens où le concile a précisé le sens de ce mot. Voir aussi *Dei Verbum* n° 24.

Les recommandations du concile ne se limitent pas à la Messe. Désormais, tous les sacrements comportent une lecture de l'Ecriture, y compris le sacrement de la réconciliation, même si, dans ce cas, la pratique ait de la peine à s'instituer en dehors des célébrations communautaires. Le concile envisage aussi des célébrations de la Parole aux vigiles de grandes fêtes, à certains jours du Carême ou de l'Avent et, le dimanche, en l'absence de prêtre (SL n° 35).

N. B. Il faut faire attention aux mots que nous employons. Quand nous disons « la Bible », il s'agit du volume qui peut s'acheter en librairie et qui contient des textes majeurs pour l'histoire de la culture. « La Parole de Dieu », c'est la personne du Christ qui nous révèle jusqu'où va l'Amour. « L'Ecriture » ou « les Ecritures » sont le témoignage rendu à cette révélation par des hommes qui ont écrit, inspirés par Dieu mais dans des genres littéraires variés (*Dei Verbum* n° 11). En français, je serais tenté de dire que les Ecritures sont « parole de Dieu », non « la Parole de Dieu ». Mais le latin n'a pas d'article... (*Dei Verbum* n° 24) Les Ecritures « contiennent » la Parole de Dieu, comme la Vierge portait en son sein le Verbe incarné. Le « comme » étant une manière de parler.

A la Messe, à la fin de l'évangile, le prêtre dit ou chante : « Acclamons la Parole de Dieu ». Rassemblés au nom du Christ qui est au milieu de nous, il nous parle quand le prêtre, ordonné pour ce ministère, proclame l'évangile. Il ne faut pas dire : « Acclamons cette parole de Dieu », comme si elle était soumise à un referendum populaire.

De même, avant la lecture, il faut respecter la formule liturgique : « Lecture de l'Evangile de Jésus-Christ, selon saint Matthieu ». La Bonne Nouvelle, c'est Jésus-Christ. Ce n'est pas le livre écrit par Matthieu. Malgré tout le respect que nous lui devons, Matthieu ne mériterait pas la lumière et l'encens.

P. S. Je ne peux que recommander la lecture intégrale de *Dei Verbum* qui est un texte assez court.

Ces questions, et d'autres, sont évoquées dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique* n° 50 à 141.